



## DÉCLARATION DE BERNE

## Fact-sheet

### Accès aux marchés pour les biens industriels

#### Etat des lieux :

Pendant la quatrième conférence ministérielle à Doha en novembre 2001, les membres de l'OMC ont accepté d'entrer en négociation en vue de poursuivre la réduction des droits de douane sur les produits « non agricoles ». D'une manière générale, les pays en développement ont encore, en moyenne, des droits de douane élevés. De leur côté, les pays industrialisés ont des « crêtes tarifaires » qui peuvent monter jusqu'à 900% sur des produits tels que les textiles ou les chaussures. Le « cycle » de Doha demande par ailleurs de tenir compte de la situation spécifique des pays en développement.

Le groupe de travail responsable de ce dossier avait jusqu'au 31 mai 2003 pour parvenir à un accord sur les modalités des négociations. Mais jusqu'à présent, aucune formule acceptable tenant suffisamment compte des intérêts des pays en développement n'a pu être trouvée. Les pays en développement refusent des baisses tarifaires équivalentes à celle des pays industrialisés comme le demandent les USA, l'UE, le Canada et le Japon. Les droits de douane représentent pour beaucoup d'entre eux une source essentielle de rentrées financières. Ils constituent également un instrument important pour protéger de la concurrence mondiale des secteurs économiques sensibles. A Cancun, la diminution des droits de douane pour les biens non agricoles sera un thème important.

#### Position de la Suisse :

La Suisse souhaite améliorer sensiblement son accès aux marchés étrangers, y compris ceux des pays en développement, pour ses produits industriels. Au vu du niveau particulièrement bas de ses tarifs douaniers, la Suisse a beaucoup à gagner dans ce domaine. Elle attend donc des pays en développement une forte baisse de leurs tarifs douaniers. Elle leur demande aussi un niveau de consolidation plus élevé, c'est-à-dire un engagement plus contraignant pour plafonner leurs droits de douane.

#### Demandes de la Déclaration de Berne au gouvernement suisse :

- Les négociations à venir concernant la réduction des tarifs douaniers doivent être centrées sur le développement durable, en particulier celui des pays les plus pauvres ;
  - Etant donné que cette ronde de négociation est explicitement appelée « cycle du développement », les pays industrialisés doivent accepter d'abaisser leurs droits de douane de manière « non réciproque » par rapport aux engagements des pays en développement. Ils doivent en particulier éliminer complètement les droits de douane pour les secteurs importants des pays en développement (par exemple le textile et l'habillement, les chaussures, les appareils électroniques) ;
  - Les pays industrialisés doivent s'engager à réduire de manière substantielle les « crêtes tarifaires » touchant les autres produits industrialisés provenant des pays en développement ;
  - Les négociations tarifaires doivent s'appuyer sur des tarifs maximaux (des taux plafonds) plutôt que sur les taux effectivement pratiqués – souvent plus bas ;
  - Les pays en développement, en particulier les plus pauvres, doivent pouvoir conserver le droit de déterminer leur politique douanière de manière flexible et même d'introduire de nouveaux droits de douane.
- La Déclaration de Berne refuse donc que les pays en développement soient obligés de prendre des engagements supplémentaires en ce qui concerne le plafonnement de leurs droits de douane.

Pour en savoir plus : Marianne Hochuli, Erklärung von Bern, tél. 01 277 70 11

Pour le dossier complet sur notre site : [http://www.evb.ch/index.cfm?page\\_id=946](http://www.evb.ch/index.cfm?page_id=946)